



Déclaration lue par Hugues Broustail au nom de l'intersyndicale.

Madame la Rectrice, nous vous remercions de nous recevoir en audience intersyndicale.

Cette demande de notre part, dans cette configuration, est inédite.

Vous avez certainement le sentiment que nos organisations syndicales passent leur temps à mettre en avant la lassitude, la colère, l'exaspération des personnels de direction dont nous sommes les représentants.

Nous ne sommes pas hors sol, nous sommes en lien direct avec nos collègues et presque 300 d'entre eux viennent de nous dire individuellement, en signant l'appel que nous avons lancé que la manière dont on nous proposait de travailler sur l'évaluation des établissements était une nouvelle fois emblématique de ce que nous cherchons à vous dire à chacune de nos rencontres.

Ces 300 collègues, dans un autre contexte, nous auraient bien accompagné jusqu'aux marches de ce bâtiment.

La première fois que nous avons évoqué le sujet de l'évaluation des établissements, vous nous avez répondu que nous ne pouvions pas faire de cette année une « année blanche ». Cette expression nous a fait sursauter ; elle est d'une certaine manière l'expression d'une forme de cécité ou de surdité par rapport à ce qu'est l'exercice quotidien concret, d'un personnel de direction, qui plus est dans le contexte sanitaire.

Année blanche dites-vous ? Nos équipes pédagogiques, souvent incomplètes du fait de la multiplication des arrêts maladie et de la raréfaction des remplaçants, sont épuisées par des conditions de travail fortement dégradées compte tenu des différents protocoles sanitaires. Elles n'hésitent pas à nous le faire savoir parfois de manières virulentes. Dans ces conditions, nous mettons tout en œuvre pour que nous puissions collectivement exercer le cœur de notre métier : s'assurer que nos élèves aient des conditions d'enseignements correctes sachant que nous nous devons d'estomper les difficultés aggravées par la première phase de confinement. Ces missions occupent déjà fortement nos journées mais il ne faut pas oublier les pollutions du quotidien dont voici quelques exemples : des applications informatiques de plus en plus nombreuses, redoutablement chronophages et souvent défailtantes. Des équipes administratives incomplètes et assez peu formées aux outils informatiques précités. Des collectivités territoriales avec lesquelles il faut batailler pour avoir un contingent d'agents d'entretien en nombre suffisant pour assurer le quotidien de l'entretien de nos EPLE.....

Si l'on revient au sujet que nous évoquons en ce début d'après-midi, à savoir l'évaluation

des établissements, pour ceux d'entre nous qui n'étions pas sollicités et qui étions totalement libres de conduire cette réflexion, nous nous sommes posés la question suivante, toute simple : l'évaluation de notre établissement, aujourd'hui, maintenant : et si nous avons vraiment le choix, serions-nous volontaires ? Et bien, pour vous parler en toute franchise, aujourd'hui, maintenant, dans 6 semaines, notre réponse serait assurément non.

Vous savez, nous passons déjà beaucoup de temps à évaluer notre activité professionnelle dans de multiples situations, nous ne sommes pas par principe opposés à l'évaluation des établissements : Cela ne nous empêche pas néanmoins d'interroger les modalités de cette évaluation. Mais nous reviendrons peut-être sur ce point un peu plus tard.

Notre réponse serait assurément négative :

- - Parce que nous entrons dans une phase de dialogue social autour du dossier « METIER » qui doit notamment permettre de penser l'articulation de cette évaluation avec les autres situations d'analyse du fonctionnement de nos établissements (projet d'établissement, contrats d'objectifs, diagnostic préalable à la rédaction de la lettre de mission, lycée des métiers, projet d'éducation prioritaire) ;
- - Parce que les contextes sanitaire, sécuritaire et leurs conséquences sur l'organisation de la vie au sein des établissements orientent notre activité sur les missions liées au maintien de la sécurité des personnes, la mise en place de la continuité pédagogique ;
- - Parce que nous constatons déjà depuis le début de l'année un alourdissement de notre charge de travail (dossier « Ecole inclusive », évaluations nationales, les nouveautés de la circulaire de rentrée (évaluations en langues étrangères), Pix en collège, etc.) ;
- - Parce que les applications de recueil d'indicateurs ne sont pas en lien avec l'application VACOA et imposent des saisies de données déjà complétées par ailleurs, que le travail d'accompagnement mis en place nous laisse pour l'instant dubitatifs,

Vous avez répondu à une partie de ces objections en nous indiquant que compte tenu du contexte vous introduisiez deux souplesses : le volontariat des EPLE mais au cas par cas et un délai supplémentaire pour la conduite de l'évaluation interne, là aussi au cas par cas.

Pour nous la question du volontariat est à la fois une notion inconditionnelle dans le contexte présent mais sa mise en œuvre est extrêmement délicate et nous constatons « au cas par cas » des formes d'insistance qui nous font dire que dans plusieurs situations ce principe n'a pas été respecté. Peut-on aller jusqu'à parler de l'insistance de certains DASEN, du volontarisme de certains DASEN ?

Notre réponse aurait été négative, également parce qu'il nous apparaît impossible de mobiliser nos équipes sur la démarche d'évaluation selon le calendrier imposé par le CEE. Sur la question de l'évaluation des établissements, comme pour l'ensemble des autres dossiers, nous plaidons pour la mise en œuvre de calendriers qui respectent la vie des EPLE. Pour l'évaluation des établissements : le terme pour la restitution de l'évaluation interne, c'est « lorsque cela sera possible » et cela peut nous emmener plus loin que début mars 2021.

Non Madame la Rectrice, l'année n'est pas blanche et nos collègues commencent à voir rouge. Ces conditions déplorables s'adosent à une situation que nous vous avons déjà

décrites comme critique avant la crise sanitaire. Pour l'instant les discours ministériels sont toujours à l'état de promesses. Nos collègues se sentent de plus en plus perdus dans des opérations essentielles à leur carrière que sont la mobilité et la promotion puisque leurs représentants sont mis en difficulté pour les conseiller et les guider.

Pascal BEDEL – ID FO
Hugues BROUSTAIL - SNPDEN UNSA
Matthieu COSTE de BAGNEAUX – ID FO
Joël DELHOPITAL – SNPDEN UNSA
Igor GARNCARCZIK – SNUPDEN FSU
Denis SEBILLE – SGEN CFDT

A l'issue de cette prise de parole, un échange s'est engagé.

Mme la Rectrice a souhaité savoir si cette démarche intersyndicale était propre à l'académie normande. Nous lui avons indiqué des appels intersyndicaux existaient dans d'autres académies mais qu'un appel signé des 4 organisations syndicales des PERDIR à l'échelle académique était une première et révélait bien les difficultés auxquelles notre profession est soumise.

1- Nous sommes longuement revenu sur la notion de « volontariat » et la difficulté lors d'un entretien téléphonique de répondre individuellement par la négative à une sollicitation des DASEN sur cette thématique. Nous avons cité l'exemple d'autres académies où les chefs d'établissement avaient juste à indiquer à l'IA-IPR EVS s'ils étaient ou non volontaires. Nous avons également évoqué l'insistance de certains DASEN (parfois trois sollicitations – d'abord la chef de la DOS, puis l'IA-IPR référent puis le DASEN pour vérifier que l'on n'était vraiment pas « volontaire »).

2- Pour les équipes de direction qui ont répondu oui à cette sollicitation et qui étaient donc engagées dans l'auto-évaluation interne, nous avons plaidé pour qu'elles puissent en toute simplicité **obtenir des délais supplémentaires qui aillent au-delà du mois de mars et éventuellement renoncer à l'opération si elles se rendaient compte que la mobilisation de leurs équipes se révélait impossible**. Nous avons insisté pour que cet « exercice » ne soit pas un exercice solitaire du chef d'établissement sur un coin de son bureau. Nous avons également suggéré que le chef d'établissement ait l'aval de son équipe via un avis du CA ou du conseil pédagogique.

80 établissements ont accepté de participer à l'évaluation. Les organisations syndicales demandent la communication de cette liste.

Nous avons ensuite traité les questions inscrites à l'ordre du jour du **Blanchet**.

1.Point sur le fonctionnement des EPLE au regard de la situation sanitaire.

Sur les lycées : pour l'accueil des élèves, plusieurs modalités ont été mises en œuvre. Cette disparité dans les modalités est génératrice d'inégalités. Cela pose la question des épreuves pour les enseignements de spécialité organisées en mars. Une pétition circule dans les lycées sur un report des épreuves. La question des évaluations devient centrale ; elle est génératrice de stress pour les élèves et les équipes.

Le ministre réunissant les recteurs le lendemain du Blanchet, nous demandons à Mme la Rectrice de faire état de cette inquiétude.

Axe sanitaire / Axe pédagogique : la date du 20 janvier semble lointaine. Si certains lycées souhaitent revenir avant le 20 janvier à l'accueil de tous les élèves, est-ce envisageable ? Mme la Rectrice répond par l'affirmative.

Nous insistons sur la nécessité d'une réflexion sur la sortie du confinement et la nécessité d'anticiper un éventuel rebond de l'épidémie autour du 20 janvier afin d'éviter de devoir défaire et refaire les modifications. Nous avons plaidé pour une analyse fine de la situation sanitaire avant d'envisager un retour à la normale.

2. Orientation PP3ème et psy EN DRAIO/Région : mise en œuvre de la formation au niveau des EPLE.

La gestion de ce dossier est emblématique de la manière dont on renvoie au local des questions qui n'ont pu être tranchées frontalement avec les OS des enseignants. La formation des enseignants, quelles priorités, selon quelles modalités, sur quel temps ?

Si l'on voit comment est déployé ce dispositif, le niveau d'information des équipes de direction des EPLE au moment où est déployé le dispositif, la manière dont elles n'ont pas été associées et se retrouvent tout de même à organiser dans l'urgence les choses, nous sommes face à l'exemple même des situations qui exaspèrent les équipes de direction.

L'absence d'anticipation et de réflexion partagée nous conduit actuellement sur des situations de blocage et de refus des professeurs principaux.

Intervention de la DRAIO, Mme Pupinni, qui reconnaît une maladresse dans la communication et la façon dont les PP de 3ème ont été convoqués. Le dispositif doit reposer sur le volontariat des professeurs principaux. Les modalités de prise en compte de cette formation dans le temps de travail des enseignants doivent être précisées.

Nous indiquons que nous ferons ultérieurement un retour sur la qualité des contenus de cette formation.

3. Conditions de la mise en œuvre de la formation initiale des personnels de direction dans le contexte sanitaire actuel.

Nous sommes partis du cas de la promotion Michel Serres. Annulation d'un regroupement remplacé par une programmation sur plusieurs semaines d'ateliers et de webinaires. Nous avons fait état des remontées des délégués des promotions : délai d'information trop court du planning de formation à distance qui vient percuter les planning pro ou perso déjà bien remplis.

Comment, d'un claquement de doigt, passer d'un statut de perdre en EPLE à celui de stagiaire en formation journée (le personnel de direction est placé en situation d'indisponibilité intellectuelle) ? Le planning d'Ateliers / Webinaires est construit de manière anarchique : les propositions construites dans l'urgence ne sont pas toujours en phase avec la vie des établissements (le fait par exemple que nous soyons en période de conseil de classe). Masser dans le temps avec ordre de mission plutôt qu'éparpiller même avec des possibilités de connexion à des heures perdues pour des replay, voilà la revendication de nos collègues.

Nous indiquons que lors de la réunion des délégués de la promotion, plusieurs propositions d'organisation ont été proposées pour la prochaine session en cas de nouveau distanciel (demi-journée de formation en distanciel, conférence en début ou fin de journée et non en plein milieu, planning prévisionnel envoyé au moins deux semaines en avance...). Nous espérons que cela pourra être mis en œuvre.

C'est d'autant plus important aux yeux des délégués que les contenus de formation sont jugés de qualité (ressenti unanime de toutes les académies) et qu'il est décevant de ne pas pouvoir en bénéficier et en profiter comme on le peut normalement sur un présentiel.

Intervention du DAFPE M Macé qui va faire remonter à l'IH2EF les dysfonctionnements et les demandes des personnels de direction.

4. Fonctionnement des téléservices : bilan et perspectives.

Nous soulignons une nouvelle fois l'absence de progrès dans ce domaine qui impacte quotidiennement notre travail et celui de nos collaborateurs
Retour sur le déroulement calamiteux de la campagne de bourses en collège.

Nous réaffirmons notre doctrine sur les Téléservices orientation-affectation : libre choix des établissements dans les outils qu'ils utilisent pour conduire le dialogue avec les familles. Nous demandons à la DRAIO d'intégrer lors de la prochaine séance du groupe de travail dédié à l'orientation, un temps analyse sur l'efficacité, l'efficience de ces télé-services dédiés à l'orientation et à l'affectation : gain de temps pour les EPLE ? efficience par rapport aux pratiques antérieures ? On demande à voir sans a priori.

Perspectives. On évoque un changement lié à la migration des accès du portail ATEN vers EDUCONNECT. (l'application d'administration des comptes télé-services utilise actuellement la technologie Flash-Player. Cette technologie est obsolète et ne sera plus supportée par les navigateurs à compter du 01/01/2021). L'académie serait en passe de réaliser la migration des accès du portail ATEN vers EDUCONNECT. Celle-ci, initialement prévue à la rentrée dernière, a été retardée du fait de difficultés aux niveaux des serveurs nationaux. Nous devrions prochainement recevoir une communication sur cette migration (en provenance de la DRANE ou de la DSI).

Nous insistons auprès de M. Galicher, chef de la DSI, sur l'importance de cette communication, surtout si elle implique de régénérer des codes pour les familles. Quel impact pour les EPLE ?

La discussion s'étend à d'autres points informatiques : le marché des ENT bas-normands et de la Région Normandie. Nous regrettons que notre avis n'ait été que peu sollicité. Il semblerait que l'actuel prestataire normand (LEA) ne soit pas candidat.

Concernant les lycées, nous avons évoqué la situation des serveurs pédagogiques. SAM-BA-EDU 4 est actuellement en phase de déploiement sur les lycées normands selon un calendrier qui ne nous est pas connu.

5. Indemnités ZEP – Clause de sauvegarde : modalités de compensation pour les lycées sortis de ZEP en attendant la nouvelle carte de l'Education Prioritaire.

Nous nous sommes étonnés que les indemnités de la clause de sauvegarde des lycées qui bénéficiaient d'indemnités ZEP soit a priori réservées aux lycées qui avaient le label ECLAIR. De fait, plusieurs établissements semblent évincés de la clause de sauvegarde malgré les annonces faites par la secrétaire d'État.

Le Secrétaire Général, M. Diaz, a réaffirmé que les établissements qui pouvaient y prétendre étaient bien concernés et s'est dit prêt à vérifier nos propos. Nous lui avons transmis la liste des établissements susceptibles de ne pas en bénéficier. Nous attendons une réponse.